

Construction du château de LESTAR

Grâce à l'amabilité des propriétaires du château de Lestar, Mme et M. NEEWSONE, nous avons pu retrouver dans leurs archives le bail à construction, établi le 26 octobre 1777.

Sur le site de l'actuel château s'élevait au XIV^e siècle un château appartement à Bernard II seigneur de Cazilhac (sources J.P Marion) dont nous n'avons pas encore recherché les éléments historiques et architecturaux.

La propriété actuelle construite selon le contrat ci-dessous exposé est passée successivement certainement par alliances, des familles Mazars d'Alayrac aux Saint-Félix, dont l'Amiral qui y décéda le 10 Août 1819.

En 1863 le propriétaire, toujours certainement par alliance ou legs, a été le Marquis de Voisins (sources JP Marion).

D'après les dires d'une des ex-propriétaires (Mademoiselle TAILLADE) le château actuel aurait été vendu en raison de la noyade d'un jeune enfant dans une pièce d'eau de la propriété, en 19... Monsieur de Saint Félix décida de le vendre.

Il fut alors acquis par Monsieur Taillade (député du Tarn, auquel nous devons l'arrêt en Gare de Vindrac, du train Paris/Toulouse par Capdenac, qui existait).

A la mort du député ses ayants-droit le mettent en vente et ce sont Madame et Monsieur NEWSONE, avocat à Londres qui l'acquierrent et le restaure.

Contrat entre **Barthélémy MAZARS d'ALAYRAC** et

- **Louis BLANC** maçon de Mouzieis
- **François BOISSIERES** maçon de Mouzieis
- **Raimond SERIBE (ou SCRIBE)** maçon du hameau des Fabres, paroisse de Briatexte

« Entre nous soussignés Barthélémy Mazars Delairac seigneur d'alairac et autres places d'une part

Et Louis Blanc maçon du lieu de Mouzieis, François Boissières maçon du lieu dit de Mouzieis et Raimond Scribe (Scribe) maçon du hameau des Fabres paroisse de Briatexte lequel a dit ne savoir signer.

• A promis à la première réquisition de l'une des parties de passer acte du contenu de la présente police, d'autre part, a été convenu et accordé ce qui suit : que moy dit Mazars d'Alairac baille aux dits susnommés la construction entière d'une maison à faire au lieu dit de Léstar aux conditions ci après énoncées

1° que nous dits Blanc Boissières et Scribe ? fairons tous les murs des fondations à chaux et à sable de deux pieds d'épaisseur et cinq pieds de profondeur le surplus étant à la charge de mon dit seigneur d'Alairac s'il fallait aller plus bas pour bâtrir sur le ferme.

2° qu'ils élèveront des murs de deux pieds au débus du niveau du terrain a laquelle hauteur sera le carreau ou parquet de les appartements du rez de chaussée

3° qu'ils donneront vingt pouces d'épaisseur au quatre murs de faces depuis le niveau du terrain jusqu.....la corniche du bâtiment

4° que les murs de refend auront dix pouces d'épaisseur, que les cheminées du rez de chaussée seront prises dans l'épaisseur du mur pour que celles du premier étage n'ayent pas double saillie

5° qu'ils tireront toute la pierre de taille comme celle des croisées, portes escalier etde la carrière de pech maran

6° qu'ils ne pourront se servir de celles de démolition de Lestar que pour les marches qui seront en dehors et pour les portes de certains appartements

7° qu'ils tailleront et poseront quatorze croisées à platte bande à la hauteur et larguer qui leur seront données sur la façade principale de la maison du coté du midi y compris une porte croisée au milieu qui sera ornée de son bandeau et de deux pilastres

8° qu'ils tailleront et poseront quatorze autres croisées a platte bande à la hauteur et largeur qui leur seront données sur la face d'entrée et de la maison du coté du nord y compris une porte croisée au milieu ornée de son bandeau et sans pilastres

9° que tous les croisées des deux faces porteront un bandeau de six pouces

10° qu'ils feront huit croisées sue la face latérale du coté du levant, dont quatre seront ouvertes et les quatre autres seront masquées

11° qu'ils feront six croisées sur la face latérale du couchant dont trois seront ouvertes et les trois autres seront masquées

12° qu'ils feront les sus dites croisées sur les proportions qui leur seront... et qu'a l'égard de celles qui seront masquées il sera laissé deux pouces de renforcement dans le mur avec une bordure de six pouces en pierre de taille pour figurer les véritables croisées

13° que la croisée du milieu du première étage du coté du jardin descendra jusqu'au cordon du batiment étant destinée à porter un balcon pour lequel effet il sera laissé une saillie de quatre pouces pour porter le balcon

14° qu'ils feront régner un cordon en pierre de taille sur les deux principales façades du batiment pour marquer la division des planchers

15° qu'ils poseront une cornière en tuillestout au pour tour du batiment de quize pouces de hauteur

16° qu'ils feront un escalier en pierre de taille et les marches d'une seule pierre chacune ornée d'un quart de rond avec un filet le limon portant les mêmes moulures...escalier sera soutenu des arcades en briques

17° que les marches du dit escalier auront quatre pieds de largeur.... Sur cinq pouces de hauteur et le limon six pouces d'épaisseur

18° qu'ils feront cinq cheminées au rez de chaussée de la maison sur les dimensions qui leur seront données les tuyaux des cheminées seront pris dans l'épaisseur desmurs et construits en brique appellé Barrot

19° qu'ils construiront un four en brique à coté de la cheminée de la cuisine pour les patisseries et le four sera pris dans l'épaisseur du mur

20° ils batiront dans la cuisine les fourneaux de sept pied de longueur sur deux pieds de largeur

21° ils tailleront et poseront dans le lavoir la pierre à laver la vaisselle

22° ils formeront une tour.....dans le mur de refend de la chambre à coucher sur le midi pour y placer des lieux à l'anglaise ou des latrines

23° ils construiront quatre cheminées au premier étage en brique de la hauteur et largeur qui leur seront données

24° les boyaux des cheminées sortiront de quatre pieds au dessus de la plus grande élévation du comble et toute la partie sortante sera peinte à l'huile et en brun rouge avec des filets blancs pour marquer la division des briques ; elle sera de plus ornée de deux cordons formés avec deux rangs de briques en saillie et arrondies

25° le manteau de toutes les cheminées sera fait et posé aux frais de Monsieur dalayrac et par son charpentier de même que toutes les traverses des portes et des croisées qui seront derrière la platte bande ou qui pourront en (servir ?)

26° qu'ils tailleront et poseront six marches en pierre de taille savoir quatre circulaires au devant du vestibule du coté de la cour et les deux autres garnies au devant de la porte croisée du sallon

27° que la dernière... marches aura neuf pieds de longueur quatre pouces six lignes de hauteur et un pied deux pouces d'emmarchement et que les autres auront progressivement un pied de plus le palier sur la cour sera fait en dales bien jointes et bien unies

28° qu'ils construiront des latrines avec une fosse d'aisance voutée sous la première révolution du grand escalier

29° qu'ils feront l'entièr construction de la maison ainsi qu'elle est détaillée ci-dessus et dans l'espace d'une année à compter de ce jour et sur le plan qui leur en a été communiqué dont ils ont pris connaissance et dont illeur sera donné copie Mr D'alairac s'oblige à leur fournir et à leur faire mettre tous les matériaux à pied d'œuvre

Et à l'égard du pris et payement que monsieur dalairac en a fait avec les Blanc, Boissières et Scribe maçons, il a été conclu a arretté à la somme de seze cens livres qu'il leur payera sous bonne et suffisante caution préalablement en trois termes savoir cinq cens livre en commençant les ouvrages autres cinq cens livres à la moitié et les six cens livres restantes après l'entièr construction de la maison et la vérification qui en sera faite

Et pour l'entièr exécution de tout... s'est présenté Antoine Cabrillac habitant de Mouzies lequel ayant entendu la lecture de tout ce.... Déclare qu'il se rend.... Et caution solidaire et indivisible de tout ce....en a fait son fait propre et a renoncé à tout bénéfice de division et de discussion des personnes et biens fait double original la dernière en huit pages à Lestar ce vingt sixième octobre mille sept cens soixante et dix sept et nous sommes signés avec le dit Raimond Scribe qui a fait une croix ne sachant signer

Et incontinent(?) Mon dit sieur dalairac....a compte la somme de cins cens livres pour le premier terme de la maison dont ils tiennent quitte le sieur dalairac et promettant de commander dès demain les ouvrages dont quittance a Lestar les jours et an que dessus et se sont signés

Les croisées.....8 pieds de haut et trois pieds et demi de large
.....3 pied (et demi) de large sur sept pied de haut
..... doit avoir 6 pouces de hauteur et..... »

